



LABELLISATION PÔLE DE COMPETITIVITE FILIERE EQUINE

CRITERES D'ELIGIBILITE

Préambule :

La mission prioritaire du Pôle de compétitivité Filière équine est de favoriser la création d'activités économiques nouvelles et/ou innovantes ainsi que leur structuration dans les domaines stratégiques du pôle, en développant et en renforçant les synergies entre tous les acteurs, savoir-faire et compétences normands et français, en mutualisant les moyens et en consolidant toutes les démarches en ce sens.

Les projets soumis à la labellisation du Pôle constituent un pilier fondamental pour permettre, au Pôle et à ses membres de tenir leurs objectifs respectifs et la réussite de la mission du Pôle.

Les critères d'éligibilité et de labellisation :

- Cohérence avec les objectifs du Pôle
- Engagement fort des partenaires et qualité du partenariat
- Qualité et maturité techniques, scientifiques, économiques, environnementales ou sociétales... du projet présenté
- Implantation majoritaire sur le territoire du Pôle et impact sur le développement économique et technologique de la filière
- Respecter les critères imposés par les différents financeurs (partenariat, retombées économiques sur le territoire, création de valeurs, d'emplois, innovation technologique forte...)

Confidentialité des projets :

La confidentialité sur chacun des projets doit être garantie par toutes les parties prenantes.

Un engagement général de confidentialité est signé par les membres du groupe d'étude des projets, les membres du conseil d'administration, les membres des commissions scientifiques et des financeurs et par les experts associés.

Groupe d'Etude des Projets :

Le groupe d'étude des projets est nommé par le conseil d'administration du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie. Il est composé de représentants de chacun des 5 collèges.

Il a pour responsabilités de :

- Procéder à l'examen des dossiers de projets présentés au regard de l'intérêt du projet pour la compétitivité de la filière
- Emettre un avis et des recommandations
- Sélectionner les dossiers à labelliser
- Suivre périodiquement l'avancement des projets en cours.

Il se réunit pour cela selon les besoins, et s'entoure des avis d'experts nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers.